



Kinshasa, le 29 AVR 2020

Ministère de l'Agriculture

Le Ministre

**ARRETE MINISTEIEL N°004./CAB/MIN/AGRI/EST/HKA/2020
DU 29...../AVRIL/2020 PORTANT CREATION ET DESIGNATION
DES MEMBRES DU COMITE STRATEGIQUE DE SUIVI DU PROGRAMME
D'URGENCE ET D'INTERVENTION AGRICOLE POST COVID-19**

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement à son article 93 ;

Vu l'Ordonnance n°19/056 du 20 mai 2019 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n°19/077 du 26 août 2019 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°20/06 du 27 mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°20/07 du 27 mars 2020 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Programme d'urgence et d'intervention agricole post Covid-19 ;

Considérant que la mise en œuvre du Programme d'urgence et d'intervention agricole post-Covid nécessite un suivi permanent ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Il est institué au sein du Ministère de l'Agriculture un Comité Stratégique de Suivi du Programme d'urgence et d'intervention agricole post Covid-19.

Article 2 :

Le Comité Stratégique de Suivi du Programme d'urgence et d'intervention post Covid 19 est un comité chargé de veiller à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation du Programme d'urgence et d'intervention post Covid.

Article 3 :

Sont désignés au regard de leur fonction au Comité Stratégique de Suivi du Programme d'urgence et d'intervention agricole post Covid-19, les personnes dont les noms suivent :

- | | |
|---|------------------|
| 1. Monsieur Martin UKAYA | : Président |
| 2. Monsieur Evariste BUSHABU BOPEMING | : Vice-Président |
| 3. Monsieur Joseph UMBALA | : Rapporteur |
| 4. Monsieur Katchy IULUMBA | : Membre |
| 5. Monsieur Eyal LEDUCH | : Membre |
| 6. Monsieur Augustin NGONGO | : Membre |
| 7. Monsieur Augustin BAHARANYI MURHULA | : Membre |
| 8. Monsieur TSHAKATUMBA TSHIMANGA TSHISUAKA | : Membre |

Article 4 :

Le Secrétaire Général à l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.


Joseph Antoine KASONGA MUKUTA